

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

Objet :

PROTOCOLE EN CAS DE DECES

N° : D-2023-09-06-12

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES, M. Didier MONTIER à M. Yann RAMIREZ.

Absents : MM. Julien PUJOL, Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Myriam AGUILA

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir définir le protocole en cas de décès qui sera appliqué sur la commune à compter du 1^{er} septembre 2023.

Il est proposé de prévoir un avis de décès dans le quotidien Midi Libre Edition Béziers et une gerbe de fleurs dans les cas de décès suivants :

- Enfant,
- Conjoint(e), Concubin(e), PACS,
- Parent,

D'un membre élu ou personnel communal.

- Ancien élu(e),
- Ancien agent(e).

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

A l'unanimité des présents + 5 procurations,

Approuve les propositions de Monsieur le Maire relative au protocole à suivre en cas de décès et l'autorise à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_012-DE

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 13 SEP. 2023

Et publication ou notification

Du 15 SEP. 2023

Le Maire :



Myriam AGUILA



Jean-François GUIBBERT